

2008/8820 - DANS LE CADRE DE L'ACTION SOCIALE CONDUITE PAR LA VILLE DE LYON EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION PRECAIRE, ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS A UN ENSEMBLE D'ORGANISMES, ET APPROBATION DES TERMES DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT. (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes, et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Pour l'essentiel, ces actions, qu'elles relèvent des champs de l'assurance ou de la solidarité, sont de la responsabilité de l'Etat ou des Départements. S'y ajoutent également les politiques sociales spécifiques globales, curatives ou préventives, développées afin d'éviter que certains publics fragiles ne soient durablement exclus de la société.

S'agissant des Communes, celles-ci peuvent s'investir dans le soutien de ces actions spécifiques et ainsi décider d'attribuer des aides à des administrés en situation précaire, ou pour lesquels elle a évalué un besoin manifeste de soutien adapté.

Pour sa part, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ;
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- aide aux personnes handicapées ;
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations directement proposées par ses services, notre Collectivité, tout au long de l'année, apporte directement son soutien à un ensemble d'organismes dont l'action sociale procède d'objectifs globalement comparables aux siens.

Ces mêmes organismes interviennent sur différents champs :

- la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- l'accès aux soins ;
- l'aide alimentaire.

C'est pourquoi, vous est soumise l'attribution de subventions à un ensemble de 12 organismes qui ont sollicité un soutien financier de notre

Collectivité, pour la mise en œuvre de leurs actions développées dans l'un ou l'autre de ces trois domaines.

Le tableau ci-dessous regroupe des éléments d'aide à la décision, pour chacun de ces organismes ayant donc sollicité pour 2008 une aide financière de la Ville de Lyon :

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention (s) allouée (s) en 2007 (€)	Montant /subvention proposée pour 2008 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2008	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Aide Alimentaire	Equipes St Vincent / Lyon St Jean	5, rue Mourguet 69005 Lyon	3 750	3 750	Fonctionnement global de l'organisme	6574/523/LC n° 18792
	Banque Alimentaire du Rhône	63, rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin	36 000	36 000	Fonctionnement global de l'organisme	
	Solidarité Duchère	572, avenue de La Sauvegarde 69009 Lyon	2 000 (pour ce qui concerne la délégation aux Affaires Sociales)	2 000	Fonctionnement global de l'organisme	
	Entraide St Vincent de Paul des Brotteaux	95, rue Crillon 69006 Lyon	1 500	1 500	Fonctionnement global de l'organisme	
	Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône	58, cours Albert Thomas 69008 Lyon	10 000 + 5 000 (pour ce qui concerne la délégation aux Affaires Sociales)	15 000	Action d'aide alimentaire, notamment durant la période hivernale	
Accueils de jour	Association de l'Hôtel Social	67, rue Baraban 69003 Lyon	100 000 + 55 000 (pour ce qui concerne la délégation aux Affaires Sociales)	100 000	Fonctionnement de la structure « Point Accueil ». Action : mise à l'abri en journée, mise à disposition de services (hygiène, collation, blanchisserie,...), avec éventuellement un accompagnement social (R.M.I.)	6574/523/LC n° 14615
	Fondation A.J.D. (pour son établissement OREE-AJD) 6, rue d'Auvergne 69002 Lyon	3, montée du Petit Versailles 69300 Caluire	35 070	35 070	Fonctionnement global de la structure « OREE-AJD ». Action : mise à l'abri de jeunes adultes en situation précaire, mise à disposition de services (hygiène, collation, blanchisserie,...) avec éventuellement un accompagnement social.	

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention (s) allouée (s) en 2007 (€)	Montant /subvention proposée pour 2008 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2008	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Accueils de jour	Péniche Accueil	Péniche « Le Balajo » Face au 37, quai Gailleton 69002 Lyon	46 440	46 440	Fonctionnement global de l'organisme. Action : mise à l'abri en journée, mise à disposition de services (consultations médicales,...), avec éventuellement un accompagnement social (R.M.I.)	
	A.L.I.S.	2, petite rue des Feuillants 69001 Lyon	22 870 + 5 000 (pour ce qui concerne la délégation aux Affaires Sociales)	22 870	Fonctionnement global de l'organisme. Action : mise à l'abri en journée, mise à disposition de services (hygiène, collation,...), avec éventuellement un accompagnement social (R.M.I.)	
	Foyer Notre Dame des Sans Abri (F.N.D.S.A.)	3, rue Père Chevrier 69007 Lyon	61 500	61 500	Fonctionnement global de la structure «La Rencontre ». Action : mise à l'abri en journée, mise à disposition de services (hygiène, collation, repas de midi, blanchisserie,...), avec éventuellement un accompagnement social (R.M.I.)	
Accueils de jour	Foyer Notre Dame des Sans Abri (F.N.D.S.A.)	3, rue Père Chevrier 69007 Lyon	15 240	15 240	Fonctionnement global de la structure « Accueil St Vincent ». Action : mise à l'abri en journée, mise à disposition de services (hygiène, collation, soins médicaux,...), avec éventuellement un accompagnement social.	6574/523/LC n° 14615
	Foyer Notre Dame des Sans Abri (F.N.D.S.A.)	3, rue Père Chevrier 69007 Lyon	23 000	23 000	Fonctionnement global de la structure « Relais S.O.S. ». Action : mise à l'abri en journée, mise à disposition de services (hygiène, collation, repas de midi, blanchisserie,...), avec éventuellement un accompagnement social (R.M.I.)	
	Entraide	334, rue	7 500	7 500	Fonctionnement	

	Protestante	André Philip 69007 Lyon			global de l'organisme. Action : accueil en journée, mise à disposition de services (hygiène, colis alimentaires, vestiaire,...), avec éventuellement un accompagnement social.	
Santé / Personnes SDF	Foyer Notre Dame des Sans Abri (F.N.D.S.A.)	3, rue Père Chevrier 69007 Lyon	12 000	12 000	Fonctionnement, au sein du Centre d'Hébergement et d'Orientation, d'un service d'accès à l'hygiène et aux soins médicaux, pour des personnes en grande incurie	6574/523/LC n° 14618
	Association du Rhône pour l'Hygiène Mentale (A.R.H.M.)	290, route de Vienne 69008 Lyon	15 540	15 540	Fonctionnement de l'équipe d'interface psychiatrique, pour personnes « S.D.F. »	

Au regard des différentes actions conduites par ces organismes présents au sein de l'agglomération lyonnaise, il me semblerait opportun de donner une suite favorable aux demandes de financement ici présentées.

Par ailleurs, en application des dispositions en vigueur en matière de subventions attribuées à des associations ou autres entités, il conviendrait que notre Collectivité établisse une convention avec plusieurs de ces organismes :

- une convention cadre avec les associations Banque Alimentaire du Rhône et Péniche Accueil ;
- une convention annuelle mixte avec l'Association de l'Hôtel Social, la Fondation A.J.D. et l'Association A.L.I.S.

A noter que l'acte contractuel se rapportant à l'Association de l'Hôtel Social prendrait également en compte, outre la subvention proposée pour celle-ci dans le présent rapport, deux autres propositions de subventions formulées via un autre rapport soumis lors de cette même séance du Conseil municipal.

De même la convention afférente à l'Association A.L.I.S. prendrait en compte à la fois la subvention ici proposée pour cet organisme, mais aussi deux autres propositions de subventions faites via deux autres rapports également soumis ce jour à cette Assemblée délibérante.

Une convention annuelle d'application (pour l'exercice 2008) avec l'Association Foyer Notre Dame des Sans Abri (F.N.D.S.A.), laquelle ferait suite à l'acte triennal de financement passé en 2006 avec cet organisme, pour les exercices 2006, 2007 et 2008 ».

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis émis par les 9 Conseils d'arrondissement ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel MM. Huguet, Leveque, Pelaez et Mmes Yeremian, Psaltopoulos, Favier, Guillaume, Haguenauer ne prennent pas part au vote ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DELIBERE

1. L'attribution des subventions aux organismes énumérés ci-dessus est approuvée.

2. Les conventions de financement établies avec les Associations Banque Alimentaire du Rhône et Péniche Accueil (convention cadre), l'Association de l'Hôtel social, la Fondation A.J.D., l'Association A.L.I.S. (convention annuelle mixte) et enfin l'Association F.N.D.S.A. (convention annuelle d'application – exercice 2008), sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 397 410 €, sera financé :

- pour une somme de 311 620 €, après transfert d'un crédit de 5 020 € à partir de l'enveloppe « F.I.A.S. » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 7242), à partir de l'enveloppe « accueil de jour » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 14615) ;

- pour une somme de 27 540 €, après transfert d'un crédit de 4 540 € à partir de l'enveloppe « F.I.A.S. » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 7242), à partir de l'enveloppe « santé / personnes SDF » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 14618) ;

- pour une somme de 58 250 €, après transfert d'un crédit de 5 250 € à partir de l'enveloppe « F.I.A.S. » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 7242), à partir de l'enveloppe « aide alimentaire » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 18792).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

S. GUILLAUME